

Produit cynique

FÉLON POUR L'AUTRE De redoutables poisons agrochimiques interdits de vente en Suisse peuvent très bien être vendus aux étrangers, juge le Conseil fédéral. Et pour que ça ne fasse pas trop mauvais genre, il suffit d'une mascarade légale. Mais un rapporteur spécial de l'ONU n'est pas dupe: sagace, il s'agace.

Profénofos: tel est le petit nom charmant de l'insecticide gaiement exporté au Brésil par la Suisse. Détail amusant, ledit produit est prohibé en Suisse depuis quinze ans, au motif qu'il est bien trop nocif pour l'environnement et les gens. Mais pour l'environnement et les gens du Brésil, manifestement, ça va. Comme le révélait le 9 janvier l'ONG helvétique Public Eye, c'est la firme bâloise Syngenta qui détient l'exclusivité sur la vente de ce neurotoxique au pays de la samba. Elle y a écoulé environ 37 tonnes de profénofos par an depuis 2018, avec la bénédiction de la Confédération.

PESTICIDE AVEC PRÉMÉDITATION

Résultat: des millions de personnes, dans les États très peuplés de Sao Paulo et de Minas Gerais surtout, consomment de l'eau où cette saloperie dégage plus de substances nocives qu'une mofette méphitique en furie. Un dixième de cette «eau potable» serait d'ailleurs déclaré non potable sous nos latitudes.

Résultat de ce résultat: des méfaits sanitaires avérés, le poison en question endommageant le système nerveux des individus qui y sont

régulièrement exposés, même à faible dose. Il contrecarre aussi le développement du cerveau des enfants à naître. Et il est méchamment létal pour la faune aquatique, les oiseaux et les abeilles.

La question essentielle, évidemment, est de savoir s'il est acceptable de fourguer à l'étranger des pesticides dangereux qui sont interdits en Suisse. Un enfant de 10 ans dirait que non. Le Conseil fédéral, lui, dit que oui. Car il préfère ne pas trop «entraver la liberté économique», voyez-vous. C'est ce qu'il a répondu le 21 février 2018 à une motion de la conseillère nationale Lisa Mazzone (Verts/GE), qui demandait que les cochonneries bannies chez nous le soient aussi à l'exportation. Un principe qui semble relever à la fois de la logique élémentaire et de la pure cohérence éthique pour une Confédération si fière de sa tradition humanitaire.

Nonobstant, le gouvernement considère qu'interdire de vendre à autrui ce qu'on interdit de vendre en Suisse serait «disproportionné». C'est vrai, quoi, ça pourrait enquiquiner Syngenta et consorts. Il prône donc l'adoption d'un compromis aussi

frileux que faux-cul: on peut vendre à l'étranger des pesticides prohibés en Suisse, pour peu que les États destinataires approuvent préalablement leur importation. Traduction en langage du monde réel: si Jair Bolsonaro et les barons de l'agrochimie avec qui il dirige le Brésil acceptent un pesticide susceptible de saloper l'environnement et d'intoxiquer les gens (lesquels n'ont guère d'encadrement médical ni d'instruments juridiques pour se défendre), alors banco! Vendons-leur à bon prix le poison trop effrayant pour nous! Et bien sûr, cette reluisante politique commerciale de la Suisse vaut pour d'autres pays émergents que le Brésil et d'autres substances funestes que le profénofos.

L'hypocrite parade du Conseil fédéral a eu l'heur d'énerver monsieur Baskut Tuncak, rapporteur spécial de l'ONU sur ces questions. Dans une missive adressée le 11 novembre dernier au Gouvernement suisse, il n'y va pas de main morte, malgré les fioritures du sabir diplomatique: ainsi souligne-t-il que l'exigence d'un accord préalable du pays importateur «est tout à fait insuffisante, et qu'il est très peu probable qu'elle réduise ou

mette fin à l'exposition aux pesticides dangereux». Il voit très mal, ajoutez-il, comment des poisons «dont l'utilisation est interdite par des structures de gouvernance relativement fortes en Suisse peuvent être gérés en toute sécurité dans des pays de destination aux structures de gouvernance plus faibles». Le style n'est pas vraiment aérien, mais le propos est clair. Baskut Tuncak rappelle encore qu'en vertu d'une récente résolution du Conseil des droits de l'homme, «les États ont le devoir et les entreprises la responsabilité correspondante de prévenir l'exposition des travailleurs aux substances dangereuses, y compris les pesticides. Ces devoirs et responsabilités s'étendent au-delà des frontières.» Et toc.

En conclusion, le rapporteur spécial de l'ONU «exhorte» le Conseil fédéral à revoir sa copie et «à interdire l'exportation de pesticides et d'autres substances dont l'utilisation est interdite en Suisse». C'est pourtant simple. On ignore à ce stade si le gouvernement va suivre cette injonction de pure logique. Ou si, mû par son touchant dévouement envers l'industrie chimique, il va s'obstiner à tout faire pour noyer le poison.  Laurent Flutsch



CAFÉ DES BOUCHERS

DE 2000 À 2008

FONDÉ EN 1941

Restauration tous les jours dès 5h
Fermé le dimanche
Av. du Chablais 21 • 1008 Prilly
021 624 08 08
www.cafedesbouchers.ch

Vigousse vendredi 17 janvier 2020